

QU'EST-CE QU'UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Le Bilan de Compétences est un réel outil d'orientation et de gestion de carrière. Il permet d'analyser vos compétences professionnelles et personnelles, vos aptitudes et vos motivations dans le but d'une proposition de postes et de secteurs d'activités mieux adaptés à votre profil et en phase avec le marché actuel.

POURQUOI LE PASSER ?

Il s'agit d'une étape incontournable pour se repositionner sur le marché de demain. Le Bilan se fait entièrement à distance, à votre convenance, avec de consultantes spécialisées.

LE MARCHÉ ÉVOLUE
ET OFFRE DE
NOMBREUSES
OPPORTUNITÉS

CONTACTEZ NOUS

admin@ambassadecc.com
+33 5 61 70 91 04

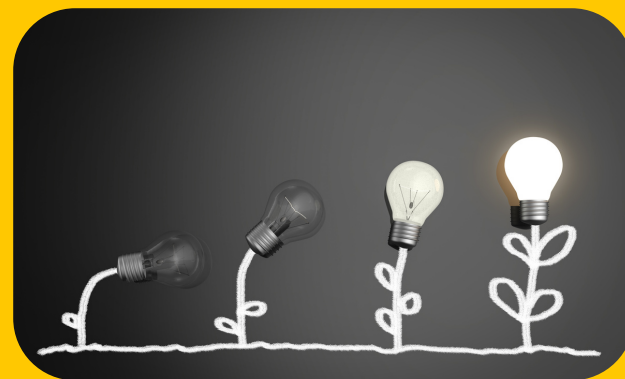
POSSIBILITÉ DE
PRISE EN CHARGE À
100% DU COÛT DU
BILAN DE
COMPÉTENCES.



**AMBASSADE CABINET
CONSEIL PROPOSE
PLUS QU'UN BILAN DE
COMPÉTENCES.**

Suite au Bilan de Compétences, nous vous proposons un réel accompagnement :

- Recherche de formation en cas de besoin (financement et montage)
- Accompagnement à la rédaction d'un CV
- Coaching sur les entretiens à mener.
- Accompagnement dans la recherche d'un poste selon vos critères et contraintes.
- Aide à l'intégration sur le poste



DÉROULEMENT EN 3 PHASES

Le bilan de compétences est une démarche individuelle, encadrée juridiquement par la Loi du 31 Décembre 1991 (R.6322-35), la Loi n° 2018-771 du 05 Septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et par les articles L.1233.71, L6313-1 L6313-1, L 6313-4 et R 6313-4 à R6313- 8 du Code du Travail.

Le bilan se déroule sur 1 à 3 mois, sur des créneaux de 1 à 2 heures par semaine, à distance ou en présentiel.

Ce délai est donc nécessaire pour mûrir la réflexion avec pertinence.

Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article L. 6313-1 comprend, sous la conduite du prestataire effectuant ce bilan, les trois phases suivantes :

PHASE PRÉLIMINAIRE

- Analyse de la demande et des attentes
- Définition des objectifs et d'un programme personnalisé

PHASE D'INVESTIGATION

- Analyse des motivations, des valeurs et des intérêts professionnels
- Identification des compétences et des aptitudes professionnelles
- Tests de personnalité et / ou psychologique
- Détermination de pistes d'évolution ou de reconversion professionnelle
- Repérage des compétences transférables, des atouts et des contraintes au regard du projet
- Confrontation des pistes professionnelles à la réalité du marché de l'emploi

PHASE DE SYNTHÈSE

- Formalisation du/des projet(s) professionnel(s)
- Élaboration d'un plan d'action pour la réalisation du projet
- Remise du document de synthèse

“

Le Bilan de Compétences est une réelle introspection sur soi-même.

”



LES PRÉREQUIS DU BILAN DE COMPÉTENCES ET PUBLIC VISÉ.

QUI PEUT RÉALISER UN BILAN DE COMPÉTENCES?

Toute personne active, notamment :

- les salariés du secteur privé,
- les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de Pôle emploi, de l'APEC ou de Cap emploi,
- les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques, mais dans des conditions similaires aux salariés

Article R6313-8

Création Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 - art. 2

Lorsque le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences mentionné au 1° de l'article L. 6312-1 ou dans le cadre d'un congé de reclassement dans les conditions prévues à l'article L. 1233-71, il fait l'objet d'une convention écrite conclue entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences.

Extrait de l'Article L1233-62

Version en vigueur depuis le 22 décembre 2017

Modifié par Ordonnance n°2017-1718 du 20 décembre 2017 - art. 1

Le plan de sauvegarde de l'emploi prévoit des mesures telles que des actions de formation, de validation des acquis de l'expérience ou de reconversion de nature à faciliter le reclassement interne ou externe des salariés sur des emplois équivalents.

LES OBJECTIFS DU BILAN DE COMPÉTENCES

Il permet :

- d'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;
- de définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- d'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

LES MODALITÉS D'ACCÈS AU BILAN DE COMPÉTENCES

Les bilans de compétences sont éligibles au compte personnel de formation.

- Lorsque le salarié mobilise son compte personnel de formation pour un bilan réalisé hors temps de travail, l'employeur n'a pas à être informé.
- Lorsque le salarié mobilise son compte personnel de formation pour un bilan en tout ou partie, pendant le temps de travail, il doit demander l'accord préalable de l'employeur selon les règles propres au compte personnel de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences n'est pas un dispositif permettant d'accéder à un diplôme ou une certification. Cependant, le bilan de compétences permet d'obtenir en dernière séance une synthèse qui a été coécrite avec le bénéficiaire. Cette synthèse atteste la réalisation du bilan de compétences. Tout au long du bilan, le bénéficiaire remplit une attestation de présence.

LES TARIFS ACC :



BILAN DE 8H
1 000 €



BILAN DE 10H
1 250 €



BILAN DE 14H
1 750 €



BILAN DE 20H
2 500 €

LES DÉLAIS D'ACCÈS AU BILAN DE COMPÉTENCES

Nos équipes font le maximum pour pouvoir démarrer rapidement le Bilan de Compétences avec vous. Cela dépend de vos disponibilités horaires, auxquelles nous nous adaptons au mieux, à votre convenance.

COMMENT DÉMARRER UN BILAN ?

ÉTAPE 1

Vous souhaitez en savoir plus sur les Bilans de Compétences ? Contactez nos équipes au 05 61 70 91 04 ou par mail admin@ambassadecc.com pour en savoir davantage. Un de nos consultants sera disponible pour vous orienter et vous conseiller au mieux sur la durée et les objectifs du Bilan. Ce premier échange est gratuit et sans engagement. Le but est de vous présenter nos outils et notre méthodologie.



ÉTAPE 2

Suite à cet échange, prenez le temps de la réflexion, et de réfléchir à vos souhaits. Nos équipes restent disponibles pour échanger à tout moment de votre réflexion.

ÉTAPE 3

Vous souhaitez commencer le Bilan de Compétences ? Contactez-nous pour être accompagné sur les différents moyens de financement. Nous vous aiderons à trouver une solution optimale, qui permettra de s'adapter à votre budget, et d'assurer la prise en charge à 100%.

ÉTAPE 4

Une fois le financement mis en place, et suite au délai de réflexion, vous mettrez en place le planning des séances à venir auprès de la Praticienne en Bilans de Compétences.

Nous nous adaptons entièrement à vous, et vous restez libre de modifier les créneaux horaires fixés.

Le bilan peut ensuite démarrer, avec votre consentement.

Nous vous remettrons en amont différents documents, dont un livret d'investigation, qui sera votre outil principal durant le Bilan, pour avancer de séances en séances.

ET APRÈS ?

LES RÉSULTATS DU BILAN

- Reprise de confiance en soi
- Meilleure connaissance de soi au niveau de la personnalité, compétences, intérêts et motivations
- Validation de 1 à 3 projets
- Mise en place de formations si besoin
- Plan d'action (étape par étape)



NOTRE SUIVI APRÈS LE BILAN

Nous vous proposons un échange 1 mois après la fin du Bilan afin de faire le point sur la réalisation de votre projet et apporter des actions correctives, si nécessaire. Nous referons un point ensemble 6 mois après pour évaluer la réalisation des projets.

Suite au Bilan, nous pouvons vous accompagner sur des projets de formation, de coaching ou tout autre besoins. Nos équipes restent disponibles, sans durée limitée dans le temps. Nous pourrions même vous proposer des offres en adéquation avec votre projet !

NOTRE ÉQUIPE

Le Bilan de Compétences sera uniquement pratiqué par des Consultantes formées à la pratique des Bilans de Compétences. Nous remettons régulièrement les compétences de nos équipes à jour, afin d'assurer haut niveau de qualités et de prestations.

LA DÉONTOLOGIE

- Volontariat du bénéficiaire
- Principe de transparence : présentation des conditions de réalisation, du déroulement du bilan, la méthodologie, les outils et les tests utilisés.
- Signature d'une charte d'engagement réciproque et établissement d'un calendrier des rencontres
- Principe de confidentialité : les consultants sont soumis au secret professionnel
- Propriété des résultats du bilan : le bénéficiaire est propriétaire des résultats de son bilan. La transmission du document de synthèse à un tiers ne se fait qu'avec l'autorisation du bénéficiaire
- Absence de jugements de valeurs : le document de synthèse reste centré sur les faits, les constats du bénéficiaire, les comportements observables.

DE QUOI AUREZ-VOUS BESOIN ?

Nos séances se déroulent en visioconférence, ou par téléphone. Si vous êtes sur Toulouse, nous pourrions alors les mener en présentiel. Vous aurez besoin :

- de calme
- d'un ordinateur, téléphone OU tablette
- d'une connexion internet et d'une imprimante



ACCESSIBILITÉ DES BILANS DE COMPÉTENCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre établissement est conforme à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les réunions par visioconférences sont accessibles via différents outils, que nous pourrions adapter. Nous utilisons notamment Teams, qui permet d'afficher des sous-titrages instantanés ou d'autres fonctionnalités.

Nous adaptons nos prestations, en fonction du handicap du public. Nous contacter au 05.61.70.91.04 ou par mail à l'adresse admin@ambassadecc.com pour nous faire part de vos besoins.

UN RETOUR EN CHIFFRES

Ambassade Cabinet Conseil met tout en œuvre pour satisfaire ses clients.

Taux de réalisation pour l'année 2021 : 95.24 %
(bénéficiaires accompagnés au début et à la fin de la période considérée)

Taux de satisfaction pour le deuxième semestre 2021 : 100 %

Taux de retour à l'emploi pour le deuxième semestre 2021 : 100 %



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
- Action de Formation
- Bilans de Compétences

NOUS CONTACTER

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez nous joindre par téléphone ou par email :

- admin@ambassadecc.com
- +33 (0)5 61 70 91 04